

Berne, le 13 août 1976

Note à M. le Directeur Jolles

Gi/lv - 225.0
Groupe de travail
"Exportförderung und
Aussenwirtschafts-
massnahmen". Réunion
du mercredi 18 août 1976

Veillez trouver ci-après, en prévision de la réunion mentionnée en exergue un bref état de la question sur les deux sujets suivants :

- 1) exportations de capitaux au service des ventes de marchandises;
- 2) Consensus sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

1. Exportations de capitaux au service des ventes de marchandises

a) aspects institutionnels

Suite à la lettre qui vous a été adressée par la BNS en date du 8 juillet 1976, le nouvel organe "Arbeitsgruppe für Kapitalexport/Warenausfuhr" (AG K/W) a tenu une première séance à Zurich le 21.7.76 (cf. protocole annexe I). Le groupe envisage de se réunir à intervalles réguliers (mensuellement). Sa tâche sera double (a) échange d'informations (essentiellement banques/Vorort) et (b) approfondissement des autres possibilités de promouvoir les ventes de marchandises par le biais des exportations de capitaux (cf. b) ci-dessous).

- 2 -

La première réunion a essentiellement revêtu le caractère d'une prise de contacts. Les représentants des banques, bien que ne cachant pas un certain scepticisme, ont toutefois fait preuve d'une attitude ouverte. La position du Vorort me laisse toutefois plus perplexe dans la mesure où elle semble se concentrer sur la recherche d'une démonstration qu'une jonction des exportations de capitaux et de marchandises est illusoire (ce qui est certainement exact ainsi que les considérations sous b) ci-dessous tendent à le démontrer).

Cette approche qui à mon avis abouti à un cul-de-sac me semble toutefois quelque peu dangereuse. Aussi ai-je insisté pour qu'on ne néglige pas du point de vue des travaux futurs du groupe, l'importance que peut représenter une information accrue (même ex post) de l'industrie par les banques sur de l'utilisation qui sera faite des crédits accordés par celles-ci.

b) Jonction exportations de capitaux/ventes de marchandises (follow-up liste de Weck).

ba) Appréciation de la liste "de Weck" par les Länderbearbeiter de la D.C. et les représentants des banques au sein de l' "AG K/W"

Les représentants des banques feront part de leurs commentaires éventuels à la prochaine séance de l' "AG K/W", mardi 17 août. En ce qui concerne les Länderbearbeiter de la D.C. le jugement sur la valeur de la liste "de Weck" est très réservé et les possibilités de stimuler les exportations suisses en utilisant les exportations actuelles de capitaux jugées limitées. En fait un certain nombre d'arguments sont même avancés à l'encontre de cette idée compte tenu notamment de ce que notre balance commerciale avec la plupart des pays "influçables" est positive. Le danger de la présentation de contre-demands à la Suisse est souligné. Le sentiment transparait aussi que l'introduction de "pressions" à l'achat de biens suisses lors de l'exportation de capitaux présente non pas tant la possibilité d'augmenter les exporta-

tions vers les pays emprunteurs que le danger de provoquer des perturbations en ce qui concerne les flux actuels d'exportations.

bb) Evaluation statistique de la liste "de Weck"

Une évaluation statistique (cf. annexe II) de la liste "de Weck" (simplifiée) confirme les limites de l'idée d'une jonction entre les exportations de capitaux et les ventes de marchandises. La catégorie de pays "intéressants" est la "catégorie 4" et les types de crédits à prendre en considération en priorité sont les emprunts par obligations et les crédits bancaires. Ainsi que vous pourrez le constater l'essentiel des fonds recueillis en 1975 est le fait d'un nombre limité de pays qui ont un bon standing en tant que débiteurs et sur lesquels les possibilités d'influence sont de ce fait réduites. Vous constaterez par ailleurs que les pays de la "catégorie 4" sont du point de vue de notre commerce extérieur les pays avec lesquels nous avons traditionnellement, à l'exception de la Suède et de l'Autriche, des soldes de balances commerciales positifs, souvent importants. (cf. tableau 3 annexe II).

De même que les crédits accordés se concentrent sur un nombre limité de pays, les crédits où l'emprunteur a pu être identifié sont essentiellement concentrés sur deux secteurs (cf. tableau 2 annexe II) : "Etat et collectivités publiques" et "Energie". Ceci introduit à mon avis un élément de rigidité additionnel dans tout cet exercice étant donné

- la "personnalité" de l'emprunteur (organe étatique)
- le fait que le type de produits suisses exportables intéresserait en priorité une branche particulière de notre industrie d'exportation (équipement de production de l'énergie);
- le fait que les emprunts effectués en Suisse par ces deux types d'emprunteurs (Etats et collectivités publiques; grandes compagnies énergétiques) représentent vraisemblablement une faible proportion de leurs emprunts totaux.

Les considérations ci-dessus ne tiennent en outre pas compte du fait qu'une partie de ces emprunts est sans doute d'ores et déjà consacrée à l'achat de biens suisses.

2. Consensus sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien officiel

Le seul nouvel élément intervenu depuis la dernière réunion de notre groupe réside en ce que la Commission des C.E. a décidé en date du 22 juillet d'ouvrir la procédure prévue à l'article 169 du Traité de Rome (manquement d'un Etat aux obligations du Traité) à l'encontre de la France, de la RFA, du Royaume-Uni et de l'Italie.

A ce jour le seul pays n'ayant pas participé aux négociations du "consensus" et ayant déclaré vouloir respecter les lignes directrices définies par celui-ci est la Belgique; (répondant en cela à "l'invitation" contenue dans les déclarations américaine et allemande).

Une initiative de la Suisse me semble à ce stade prématurée pour les raisons suivantes :

- nous n'avons pas de système de soutien officiel aux crédits à l'exportation (substance du consensus);
- un seul pays (Belgique) autre que ceux qui ont participé aux négociations a adhéré à ce jour aux lignes directrices;
- nous sommes d'ores et déjà dans le cadre du consensus en ce qui concerne les acomptes et les maturités. Pour ce qui est des taux minima la question d'un ajustement de la part de la Suisse ne peut se poser;

- 5 -

Je voudrais dès lors proposer que sauf nouveaux développements nous attendions la prochaine séance du Groupe OCDE sur les crédits à l'exportation (novembre 9-10) pour prendre une décision sur cette question. Cette séance devrait nous permettre d'obtenir une vue plus claire de la situation; (différences entre les diverses déclarations nationales concernant les maturités, liste détaillée des pays classés sous les rubriques "wohlhabende, mittlere und entwickelte Länder").

Dans l'entre-temps la Commission ERG devrait procéder à un échange de vues sur le fond de la question sur la base des déclarations existantes (résumées dans la note Mazenauer du 27.7.76 annexée au rapport de la dernière séance de votre Groupe) et préparer en collaboration avec ce service un projet de déclaration suisse (qui serait une déclaration Commission ERG)¹⁾

Service OCDE et des questions
monétaires internationales

L. L. Jirard

Annexes : ment.

Copie à M. Hofer.

1) La déclaration américaine a pour origine l'EXIMBANK et la déclaration allemande l'Interministerielle Ausschuss für Ausfuhrgarantien und Ausfuhrbürgschaften.